

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia



Le Président
Jean-Marc LEON

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



OBJET : Location terrains Photovoltaïque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine de l'EPCI du Bassin de Landres,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI exposer au conseil communautaire le projet de mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque en plein champ sur les parcelles du Carreau de Mine de Piennes :

- Section AC n° 281 pour 00 ha 85 a 19 ca, section AC n° 285 pour 00 ha 23 a 30 ca, section AC n° 287 pour 00 ha 39 a 70 ca, section AC n° 289 pour 00 ha 03 a 44 ca, section AC n° 354 pour 02 ha 08 a 40 ca, section AC n° 355 pour 00 ha 00 a 17 ca, section AC n° 1247 pour 00 ha 01 a 00 ca, section AC n° 1249 pour 00 ha 00 a 76 ca, section AC n° 1300 pour 00 ha 00 a 18 ca, section AC n° 1313 pour 04 ha 43 a 11 ca, section AC n° 1314 pour 00 ha 02 a 04 ca, section AC n° 1322 pour 00 ha 01 a 09 ca, section AC n° 282 pour 00 ha 00 a 29 ca lieudit « Devant le jeune bois », section AC n° 283 pour 00 ha 02 a 06 ca lieudit « Devant le jeune bois », section AC n° 284 pour 00 ha 00 a 11 ca lieudit « Devant le jeune bois », section AC n° 288 pour 00 ha 24 a 56 ca lieudit « Devant le jeune bois », section AC n° 291 pour 00 ha 00 a 05 ca lieudit « Devant le jeune bois ».

Sises sur la commune de JOUDREVILLE,

- Section AK n° 42 pour 06 ha 13 a 80 ca,

Sise sur la commune de PIENNES,

Pour une surface totale de 14 ha 49 a 25 ca,

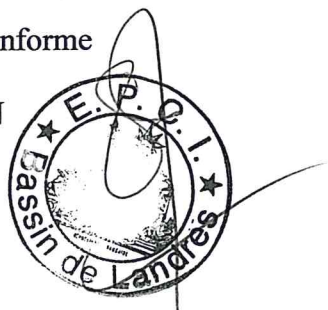
Et préciser que les loyers envisagés sont de 1.200 € par hectare avec une révision annuelle du loyer indexée sur la révision du tarif du rachat de l'énergie,

Vu la promesse de bail emphytéotique entre l'EPCI du Bassin de Landres et la CS PIENNES (filiale du Groupe QUADRAN),

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable pour la mise en place d'un champ solaire sur les parcelles sus-indiquées.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI à signer la promesse de bail emphytéotique avec la société CSP PIENNES du Groupe QUADRAN.
- De charger Monsieur le Président de l'EPCI et ses représentants de toutes les démarches nécessaires.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-016-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015